

INTERREG Europe du Nord-Ouest 2014-2020

Synthèse du programme de coopération

24 mars 2014

Quelle est la mission du programme INTERREG Europe du Nord-Ouest?

La mission du programme est de faire de l'Europe du Nord-Ouest l'un des principaux acteurs économiques mondiaux, et un cadre de travail et de vie agréable pour ses habitants.

Le programme est l'un des instruments de la politique de cohésion européenne. Il vise à renforcer la cohésion territoriale dans l'Europe du Nord-Ouest en réduisant les déséquilibres entre régions. La politique de cohésion, comme les autres politiques européennes, est encadrée par la stratégie <u>Europe 2020</u>. Cette stratégie est un plan d'action prioritaire de l'Union Européenne dont l'objectif est de promouvoir une croissance intelligente, durable et inclusive.

Où s'appliquera-t-il?

L'Europe du Nord-Ouest (ENO) comprend les États membres suivants : l'Irlande, le Royaume-Uni, la Belgique, le Luxembourg et plusieurs régions de France, d'Allemagne et des Pays-Bas, ainsi gu'un État non membre de l'UE, la Suisse. Elle compte environ 180 millions d'habitants.

Comment fonctionnera-t-il?

Avec un budget global de 396 millions d'euros de FEDER, le programme encouragera les efforts de partenariats transnationaux pour améliorer les performances en matière d'innovation, réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et optimiser l'utilisation et la réutilisation des matières premières et des ressources naturelles de l'ENO. Le taux de cofinancement maximal d'un projet par le FEDER pourra atteindre 60 %.

Qui peut obtenir un financement?

Des partenariats constitués d'organisations souhaitant travailler ensemble à la réalisation des objectifs du programme peuvent proposer un projet. Ces organisations doivent être :

- des organismes gouvernementaux (locaux, régionaux, nationaux et internationaux)
- des représentants de la société civile (par exemple, des organisations du secteur associatif comme les ONG et les organismes à but non lucratif)
- des établissements universitaires et scientifiques, y compris les organismes de recherche privés ou semi-publics
- des organisations de soutien aux entreprises comme les chambres de commerce, les agences de développement, les grappes d'entreprises, les bureaux de transfert de technologie
- des entreprises
- des organismes environnementaux publics tels que des organisations de protection de la nature



Les changements par rapport à la période 2007-2013

Le programme aura une orientation thématique plus marquée pour la période 2014-2020 et mettra davantage l'accent sur les résultats. Il sera plus exigeant que le programme précédent en termes de niveau de coopération. Il restera axé sur des activités concrètes de mise en œuvre, plutôt que sur la recherche.

Cette orientation spécifique permettra de créer des projets de qualité; la coopération sera cruciale pour produire un impact réel et mesurable. Les projets doivent apporter des solutions concrètes testées sur le terrain et promouvoir leur adoption pendant la durée de vie du projet et au-delà.

Quels seront les thèmes abordés et les personnes ciblées ?

Le programme ENO 2014-2020 est axé sur 3 priorités. Se fondant sur les besoins et les principaux enjeux recensés, celles-ci sont déclinées en 5 objectifs spécifiques :

Priorité thématique	Objectifs spécifiques	Groupes cibles (utilisateurs finaux)
Innovation	Améliorer les performances de l'ENO en matière d'innovation grâce à la coopération internationale	Acteurs de l'innovation, en particulier ceux des régions moins avancées en matière de capacité d'innovation
		Entreprises, y compris les entreprises sociales et solidaires, PME incluses
		Populations exclues ou menacées d'exclusion
		Communautés sous pression
Réduction des émissions de carbone	Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'ENO grâce à la coopération internationale par la mise en œuvre de stratégies de réduction des émissions de carbone, d'efficacité énergétique, et de lutte contre le changement climatique	Ménages et habitants, en particulier éprouvant des difficultés pour accéder à l'énergie
		Bailleurs sociaux
		Organismes publics (locaux, régionaux, nationaux et internationaux)
		Ménages et habitants
	Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'ENO grâce à la coopération internationale en matière d'adoption de technologies, produits, procédés et services à faible émission de carbone	Entreprises, y compris les entreprises sociales et solidaires, PME incluses
		Organismes gouvernementaux (locaux, régionaux, nationaux, internationaux)
		Représentants de la société civile encourageant les mesures d'économies d'énergie (par exemple les ONG et les associations sans but lucratif)
		Organismes intermédiaires comme les chambres de commerce, les agences de développement, les grappes d'entreprises, les bureaux de transfert de technologie
		Agences environnementales et de l'énergie



	Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'ENO grâce à la coopération internationale par des solutions transnationales à faible émission de carbone dans les systèmes de transport	Ménages et habitants Organismes gouvernementaux dotés de pouvoirs stratégiques ou réglementaires en matière de transports
		Entreprises de transport public Entreprises du secteur des transports (prestataires de transport, opérateurs de logistique)
Utilisation efficace des ressources et des matières premières	Optimiser l'utilisation et la réutilisation des matières premières et des ressources naturelles de l'ENO grâce à la coopération internationale	Consommateurs Organismes gouvernementaux (locaux, régionaux, nationaux et internationaux) Représentants de la société civile dans le domaine de l'environnement (par exemple les ONG et les associations sans but lucratif) Entreprises Propriétaires fonciers